



Obtention d'une attestation juridique

Par **Marie3356**, le **12/04/2019** à **16:03**

Bonjour, je dois pour un procès aux prud'hommes faire des attestations juridiques de tiers qui sont les commerçants du village de mon ancien employeur. Ayant peur qu'ils ne veuillent faire cette attestation, on m'a dit que je pouvais la leur demander "pour les mauvaises raisons", c'est à dire que leur témoignage sera vrai, mais que je n'aurais pas précisé que je suis en conflit avec mon employeur, mais avec un autre organisme. Ceci parce que je crains qu'il ne fasse pas cette attestation s'il savaient que c'est pour poursuivre cette personne. Pouvez vous m'indiquer si cela me mettrait en torts, ou si il y a un risque que ces témoins soient convoqués ou inquiétés ?

En vous remerciant.